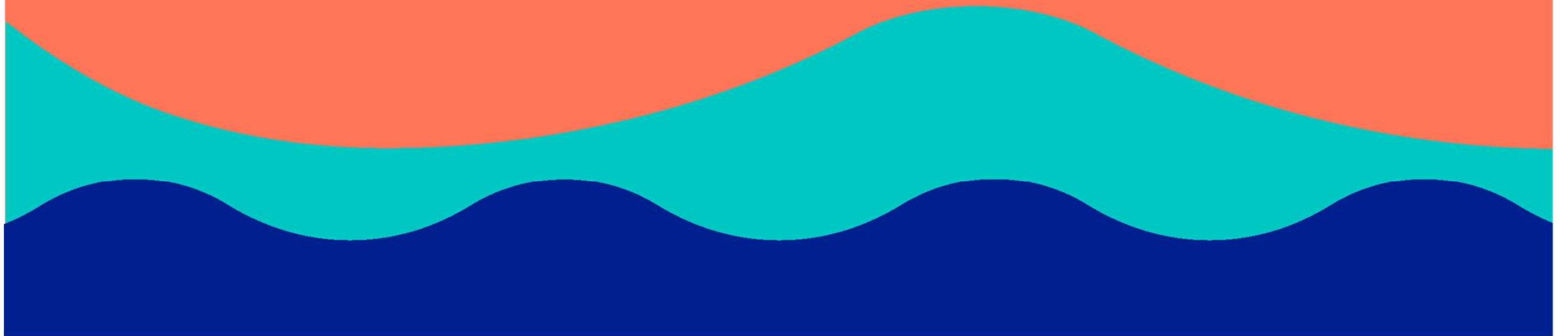


2- Définition des Unités de gestion par territoire



2.1 ROLE DES SOUS-UNITES DE REFERENCE

13

Finalité des sous-unités de référence : Unités spatiales, définies localement, à prendre en compte pour la gestion de la ressource en eau (planification, programmes d'action, réglementation...)

Unités de référence pour les analyses de l'ensemble des volets de l'étude HMUC :

- Modèles de fonctionnement hydrologique et hydrogéologique
- Caractérisation des usages
- Définition des débits écologiques
- Définition de volumes prélevables, en considérant les interrelations à l'échelle de l'ensemble des bassins versants, la solidarité amont-aval, etc.
- ...

Référentiel invariable

Besoin d'unités spatiales pertinentes et opérationnelles par rapport au fonctionnement hydrologique et hydrogéologique, aux usages et aux organisations en place dans les zones d'étude :

- Critères « techniques » et de « gestion »
- Critères et propositions de délimitations partagés avec les acteurs des territoires

→ 3 à 4 sous-unités de référence envisagées pour chaque zone d'étude

2.2 METHODE DE DELIMITATION

14

Critères validés en CP du 16/06

Des critères fondamentaux

- ❑ **Hydrographie** : Masses d'eau DCE et leurs bassins versants, ouvrages structurants (retenues), stations hydrométriques
- ❑ **Hydrogéologie** : typologie selon la perméabilité (caractérisation des relations nappes <-> rivières), piézomètres
- ❑ **Occupations des sols** : profils (répartition par types : urbain, cultures, prairies, forêts)
Critères complémentaires :
 - part en zones humides
 - densité des plans d'eau
 - densité de haies
- ❑ **Usages** : volumes prélevés et répartition par catégories d'usage (AEP, agriculture, industrie)

Des critères d'ajustement potentiel

- ❑ **Limites administratives** : Régions, départements, EPCI-FP
- ❑ **Organisation AEP** : unités de distribution, interconnexions

Ateliers de concertation

Autres critères proposés

- Plans d'eau
- Secteurs d'irrigation
- Gros prélèvements
- Rejets
- Import/export ressources, empreinte eau

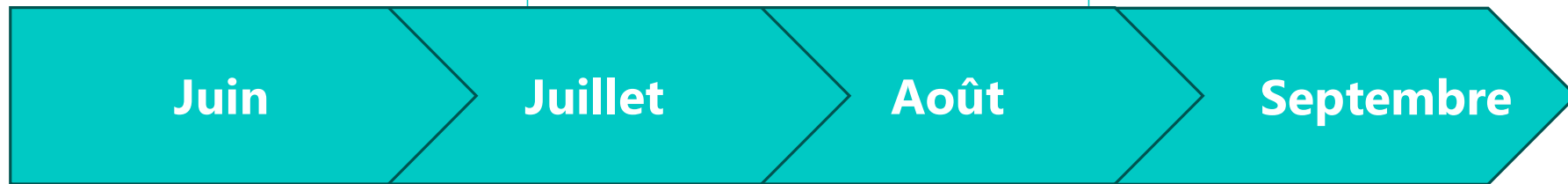
2.2 METHODE DE DELIMITATION

Ateliers de concertation

Partage élargi des critères et des premiers scénarios de délimitation

Groupe de travail

- Remontée des remarques, échanges sur la pertinence des scénarios
- Proposition de scénarios privilégiés pour chaque zone d'étude



Groupe de travail Commission permanente

Echanges sur propositions de critères de délimitation à considérer



Analyse des critères
Identification des critères discriminants sur les zones d'étude
Premiers scénarios de délimitation

Echanges avec les gestionnaires AEP

Echanges sur les scénarios de délimitation sous l'angle de la gestion de l'eau potable



Analyse des critères proposés par les ateliers
Modifications de scénarios
Scénarios complémentaires

Scénarios et variantes complémentaires



Commission permanente et CLE

Présentation des scénarios proposés



Scénarios privilégiés

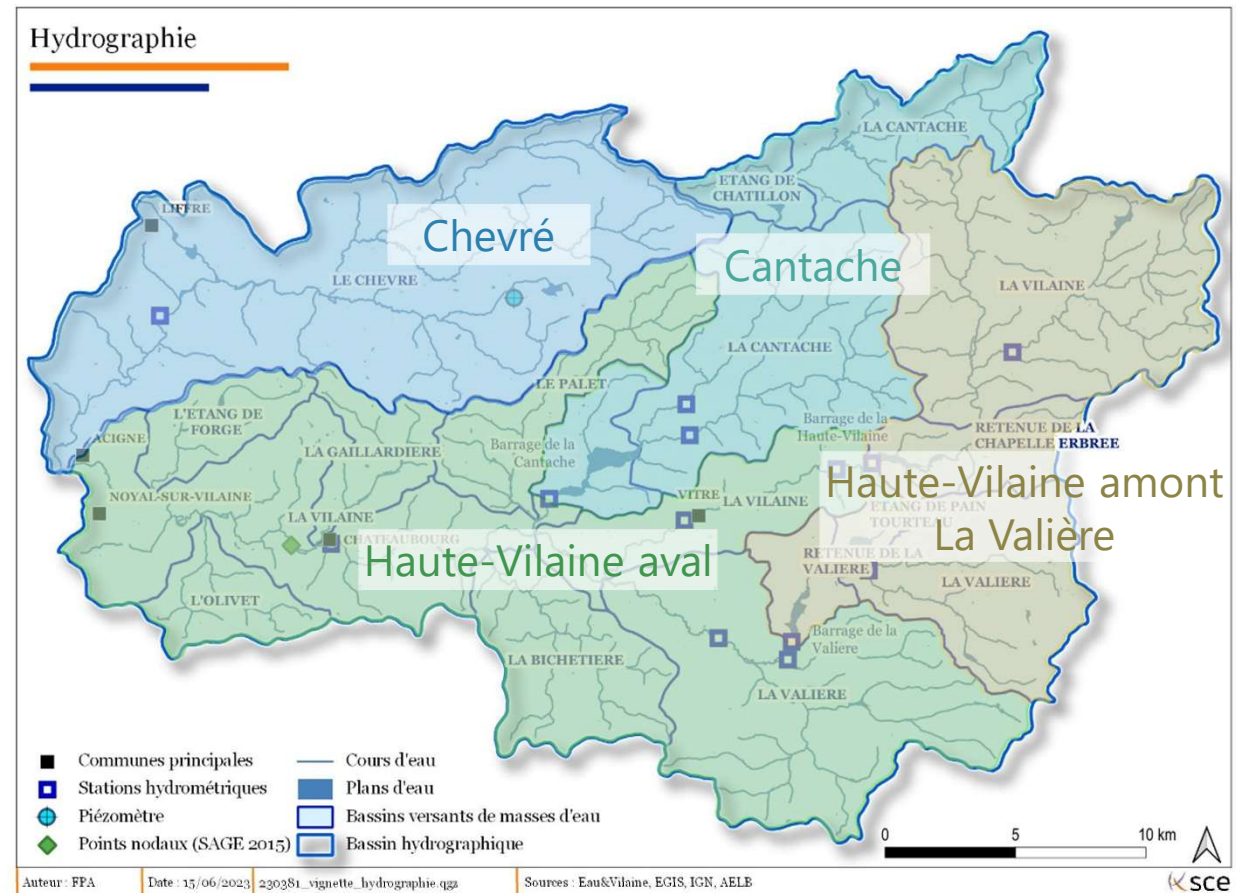
Appréciation de l'importance des critères, entre critères importants et discriminants (ex : retenues) et critères d'importance moindre et/ou non discriminants (ex : haies, géologie)

2.3 PROPOSITION D'UNITES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE VILAINE AMONT - CHEVRE

16

CHEVRE – HAUTE VILAINE

- Localisation stations hydrométriques
- Prise en compte des ouvrages structurants du territoire
- Distinction des bassins d'alimentation des 3 grandes retenues, pour pouvoir définir des modalités de gestion spécifiques sur les territoires qui les alimentent (préservation de l'AEP)
- Regroupement des bassins des retenues de Haute-Vilaine et de la Valière, considérant qu'ils contribuent ensemble à l'alimentation de l'usine AEP de la Grange
- Nombre limité d'unités pour rationaliser les modalités de gestion



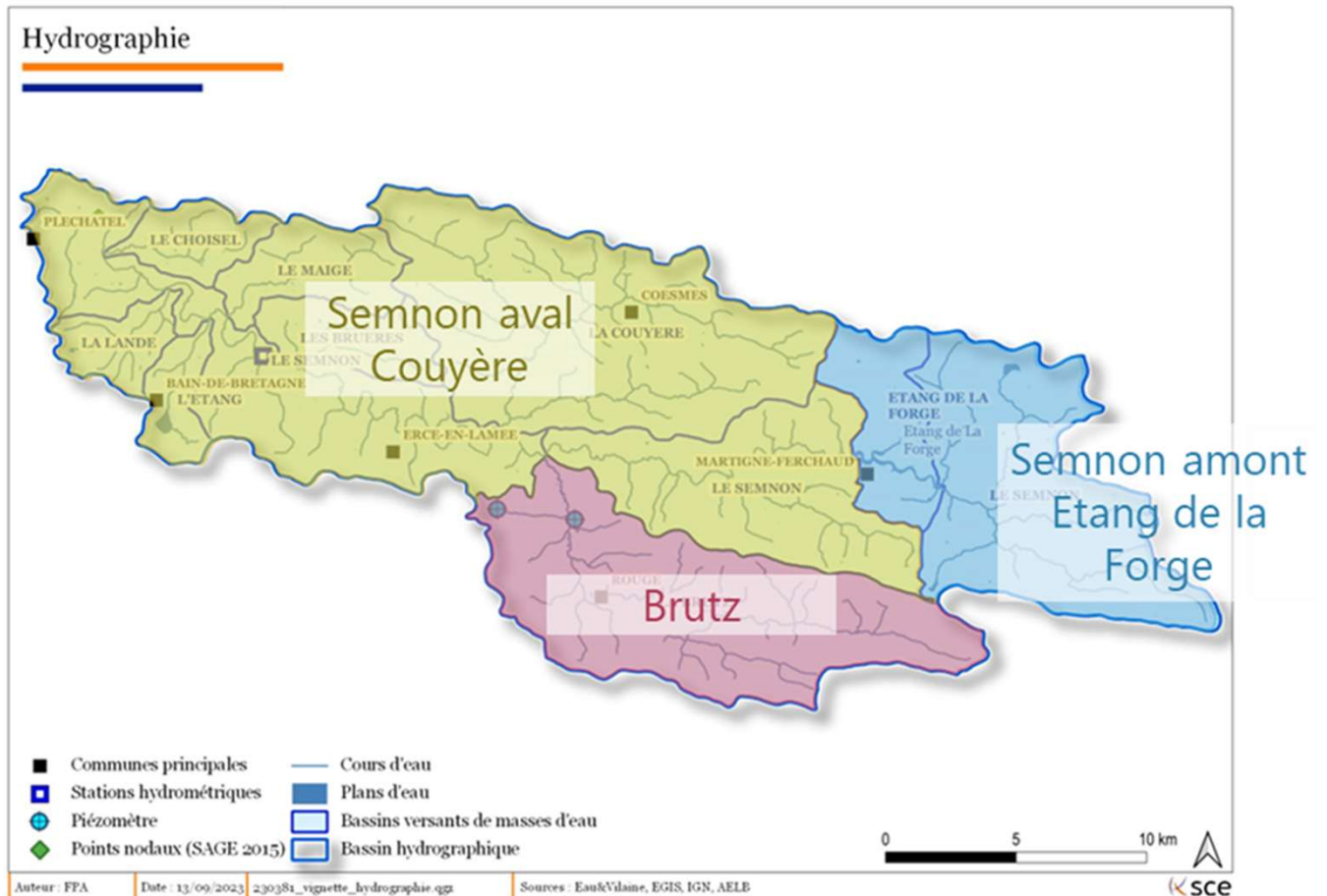
→ Validation

2.3 PROPOSITION D'UNITES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DU SEMNON

17

SEMNON

- Distinction du bassin à l'amont de l'ouvrage de l'Etang de la Forge, considérant le fonctionnement spécifique de ce secteur (assecs fréquents, prélèvements irrigation)
- Distinction du bassin de la Brutz compte tenu des prélèvements AEP dans les anciennes mines de Soulvache et de sa situation en Pays de la Loire (modalités de gestion de la ressource)
- Nombre limité d'unités pour rationaliser les modalités de gestion



→ Validation



Contact

Boulevard de Bretagne - BP 11
56130 LA ROCHE-BERNARD
02 99 90 88 44
eaux-et-vilaine.fr